



Non aux sanctions !

Prolongement « logique » de la stratégie d'intimidation déployée par la direction de l'entreprise depuis la salutaire réaction de rejet par les salariés des dispositions du plan Perform l'automne dernier, la scandaleuse « procédure » disciplinaire lancée à l'encontre de deux pilotes suit son cours.

Un totalitarisme sourd, violent et arbitraire. Une crispation du prince ne supportant pas que « ses sujets » puissent émettre une opinion. Pire, qu'ils osent contester les plans du château dont tout le monde aujourd'hui mesure l'injustice, l'inadéquation et le dogmatisme.

Procédure antérieure à sanction disciplinaire, mise à pied conservatoire abusive, entretien préalable mené malgré la demande quasi unanime des DP à surseoir afin de prendre connaissance du dossier, commission d'investigation constituée (monsieur Bret y représentant les chefs), mais jamais réunie et enfin convocation d'un conseil de discipline. Délocalisé aux Invalides s'il vous plaît (la direction fait la fortiche, mais veut se cacher).

En effet, sous la plume de monsieur Ferraud drapé dans la vertu et droit comme une justice bien tordue, « *le caractère disciplinaire des faits reprochés a été décidé par la commission d'investigation* ». Laquelle, nous le répètons, ne s'est jamais réunie. La direction estime donc qu'avoir désigné son propre représentant suffit pour considérer qu'elle a rendu son avis.

Du fait du tout petit prince.

Pourtant, seuls les membres de la commission d'investigation organisent les réunions et le calendrier. Il ne leur a été possible ni de prendre connaissance du dossier ni d'auditionner les pilotes. Monsieur Bret, autre ne pas s'être rendu disponible aux représentants des syndicats, s'est soumis au calendrier décidé par monsieur Ferraud dès le 27 novembre... C'est dire à quel point ces messieurs sont fermés à tout échange et à quel point la « procédure » est à charge. La direction veut intimider et fabrique d'autres boucs émissaires après les cinq personnels sol scandaleusement licenciés.

Il est inconcevable que de telles méthodes puissent se perpétuer, ignorant les droits de la défense et les rares devoirs d'objectivité et d'indépendance auxquels le règlement intérieur contraint pourtant l'entreprise !

Ainsi, c'est sur le seul caprice de la direction que le niveau d'entrée de la sanction en conseil de discipline a été établi. Les deux conseils se tiendront le 7 janvier 2016 à 9h et 14h pour chacun des deux pilotes.

Monsieur Michel Lacombe a accepté de présider l'un des deux conseils. ALTER ne dispose pas du nom de l'autre président. Pas plus que des représentants de la direction qui auront à assumer leur vote. De leur côté, ALTER, le SPAF et le SNPL se sont activement concertés et coordonnés pour symboliquement désigner chacun un représentant.

Il ne fait aujourd'hui plus aucun doute qu'une sanction sera prononcée contre nos collègues. ALTER a prévenu depuis le début quel serait le tarif en pareil cas.

Voilà pourquoi ALTER appelle les pilotes à participer à un **mouvement de grève**

**Du 10 janvier 2016 à 00h01
au 13 janvier 2016 à 23h59**

à moins que d'ici là l'entreprise revienne à la raison selon les seuls termes acceptables et détaillés dans le courrier de préavis adressé à monsieur Gagey et reproduit au verso.

ALTER aurait ardemment souhaité débuter la nouvelle année 2016 sous de meilleurs auspices. La direction, plus que jamais brutale, isolée et dangereuse en a décidé autrement.



Monsieur Frédéric Gagey
Président Directeur Général Air
France – CLDA
45 rue de Paris
95747 Roissy CdG Cedex

Rungis le 26 décembre 2015

Monsieur le Président,

Deux Pilotes sont actuellement sous la menace d'une sanction du second degré.

Deux conseils de discipline sont d'ores et déjà prévus le 7 Janvier 2016.

Cette situation est totalement inacceptable :

- d'une part parce les deux procédures en cours sont entachées d'irrégularités, notamment en ce qui concerne les droits de la défense qui ont été bafoués à plusieurs reprises,
- d'autre part, et surtout, parce que les accusations portées à l'encontre de nos deux collègues sont fausses, voire mensongères.

Aussi, le syndicat ALTER exige

- la fin immédiate des deux procédures en cours,
- la fin immédiate de la mise à pied avec solde de nos deux collègues,
- la cessation de ce harcèlement constitué par une menace de sanction lourde pour des faits impossibles.

Sans réponse positive de votre part dans les meilleurs délais, le syndicat ALTER appelle les Pilotes à suivre un mouvement de grève :

**du 10 Janvier 2016 à 00h01 au 13
Janvier 2016 à 23h59**

Dans l'attente, veuillez recevoir, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Le Président

Guillaume POLLARD



Syndicat de Pilotes Air France

5 rue Walter Gropius CP 80215
94518 Rungis Cedex

Courriel : syndicatalter@gmail.com

Tel : 09 81 90 34 03
Fax : 09 82 63 37 30
Port : 06 60 23 58 12

Site web : syndicatalter.fr